



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 75763

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de prise en charge des appareils de correction auditive. Un tel appareillage est souvent reconnu nécessaire et pas seulement pour des « personnes âgées ». Or la base du taux de remboursement des assurances maladies est minime par rapport à la dépense. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine, pour répondre aux besoins des malentendants.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75763

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2164